

Le 11 juillet 2016

PROTOCOLE 2016-2019 : LES FONDATIONS DU PROJET UNSA-ICNA SONT BÂTIES

1



L'expérience montre que chaque protocole a son histoire. L'histoire de celui-ci retiendra que chaque combat mérite d'être mené, que chaque revendication dont la légitimité est incontestable se doit d'être portée avec conviction et que l'UNSA-ICNA, syndicat garant de valeurs fortes, y a joué un rôle central.

Arrêt total de la baisse des effectifs, sécurisation de l'évolution des conditions de travail plus que jamais menacées, accès au HEA pour tous, 3 axes cruciaux qui conditionnent l'avenir à moyen-long terme pour la profession, 3 axes clés repris dans ce protocole validant des points essentiels de la politique de l'UNSA-ICNA.

Une ligne UNSA-ICNA caractérisée également par la sécurisation du nouveau régime indemnitaire (et l'exclusion du RIFSEEP) et des contraintes licences (pérennisation du carnet d'heures papier et sécurisation des conditions de prorogation de la licence de contrôle).

Côté revalorisations, quelques avancées notables (salariales et retraite) mais toutes les attentes n'ont pu être satisfaites notamment concernant l'amélioration significative du taux de remplacement, sur lequel l'UNSA-ICNA entend poursuivre son travail, afin que son projet d'ISSCA -seul à même de répondre entièrement aux objectifs fixés- trouve l'écoute qu'il mérite et soit porté au cœur de la réflexion sur notre système de retraite.

1 EFFECTIFS : LA GRANDE VICTOIRE

Combat d'arrière garde, dogme politique impossible à renverser, occasion rêvée pour casser définitivement l'organisation du travail des ICNA, tous les prétextes ont été évoqués pour regarder ailleurs... **L'UNSA-ICNA, lui, n'a pas vacillé, trop convaincu que la pérennité de notre modèle serait compromise sans un revirement majeur sur cette question des effectifs, dont il en a fait sa priorité.**

En effet, pendant que certains annonçaient, lors du CT DGAC du 31 mai, se contenter pour les ICNA d'une proposition de stabilisation des effectifs opérationnels à années N+5, correspondant à seulement 237 (!) recrutements pour compenser les 315 départs annoncés sur la période 2017-2019, que des syndicats confédérés tentaient eux aussi par tous les moyens de réduire les recrutements ICNA afin de les ré-affecter à d'autres corps, l'UNSA-ICNA s'est montré intraitable durant toute la négociation.

Bien qu'étant isolé sur cette revendication, pourtant au combien légitime au vu des enjeux qui nous attendent et des augmentations de trafic annoncées, c'est bien le chiffre **de 315 recrutements pour compenser les 315 départs** qui a été arraché par le Bureau National, actant ainsi une augmentation des effectifs qualifiés à l'horizon 2021 du fait de la pyramide des âges, et validant ainsi l'ensemble des actions entreprises ces derniers mois.

Dans le contexte social actuel de gestion à minima des ressources dans la fonction publique, ce revirement obtenu de haute lutte a une portée qui dépasse bien évidemment le simple cadre protocolaire. **Sans faire de la DGAC une administration prioritaire, comme l'UNSA le défendait compte tenu de nos missions de sécurité et de sûreté de l'État, l'arrêt total de la baisse des effectifs, donne un statut très spécial à la DGAC, statut que tout pouvoir politique aura bien du mal à remettre en cause dans le futur.**

La question des effectifs était centrale dans les négociations menées par l'UNSA-ICNA. Elle se solde par des perspectives d'amélioration conséquentes dès 2021. D'ici là, et conformément à sa politique de congrès, les conditions de travail des ICNA ne devront faire l'objet que d'aménagements concertés et respectant les piliers de notre organisation. Ce deuxième point sécurisé, l'UNSA-ICNA reste fidèle aux engagements pris devant les ICNA.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

